

Le crime organisé

A ce sujet, il est intéressant de remarquer que les États-Unis ont modifié récemment leur législation sur la confiscation, afin de s'en prendre aux actifs substitués et d'élaborer un programme de partage équitable avec les pays qui ont aidé à mettre la main sur des biens tirés d'activités criminelles à l'étranger. On souligne ainsi l'aspect international des activités criminelles à l'heure actuelle et le fait que le fruit de ces activités ignore les frontières. Il est aussi fluide que nos sociétés multinationales.

En conclusion, je crois qu'il serait bon de charger une commission royale de procéder à une étude sur l'importance du crime organisé au Canada, mais que cela ne retarderait pas la présentation de mesures législatives efficaces permettant de confisquer le fruit d'activités criminelles, mesures qui ont l'appui du gouvernement et du procureur général.

Il est temps d'agir à ce sujet. En tardant davantage, le Canada ne fera qu'accentuer son retard par rapport à pratiquement toutes les autres démocraties occidentales qui ont déjà pris des mesures, afin de limiter la croissance de ces empires criminels. L'absence d'une législation en ce sens au Canada donnera l'impression aux criminels que notre pays est un paradis par rapport à nos partenaires internationaux.

Je sais que le ministre veut—et ce devrait être une priorité pour la Chambre—présenter le plus tôt possible une législation stricte et efficace sur la confiscation des profits des criminels.

[Français]

M. Charles Hamelin (Charlevoix): Monsieur le Président, je pense que l'esprit au moins de la motion présentée par notre collègue de Trinity (M^{me} Nicholson) qui vise à la mise sur pied d'une commission royale d'enquête sur le crime organisé au Canada part de l'excellent principe qu'effectivement le crime organisé existe au Canada et quoi qu'on en dise, et on le répète assez souvent, on dit souvent: le crime ne paie pas. On dit cela partout, j'ai appris cela quand j'étais jeune à l'école, et on le répète même de temps à autre à la télévision comme slogan: le crime ne paie pas. Pourtant, monsieur le Président, si le crime ne payait pas, il n'y en aurait pas de crime. Quand nos policiers nous parlent, avec fierté il faut bien le dire dans certains cas, d'un taux de résolution des crimes de 62 p. 100 ou de 50 p. 100 ou de 45 p. 100, il y en a quand même 50 p. 100 qui n'ont pas été résolus et qui dans bien des cas sont des crimes payants. Donc, cette notion du crime qui ne paie pas, c'est de la foutaise, monsieur le Président, c'est de la bouillie pour les chats.

Évidemment, c'est payant jusqu'au jour où on se fait attraper, là c'est moins rentable. Mais effectivement donc, ce que ma collègue voulait souligner, c'est cette nécessité absolue de combattre le crime organisé. Évidemment, monsieur le Président, si elle était là aujourd'hui pour défendre son projet de loi, cela irait mieux, parce qu'enfin on n'a pas foulé du côté libéral aujourd'hui. Depuis au moins les 15 dernières minutes, il n'y a personne, absolument personne. Mais enfin, monsieur le Président, la pègre existe . . .

● (1710)

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): J'invite le député à ne pas parler de la présence ou de l'absence de qui que ce soit à

la Chambre. Les intéressés peuvent très bien se trouver derrière le rideau ou regarder le député à la télévision.

[Français]

M. Hamelin: Monsieur le Président, je connais votre bonté à l'égard de l'opposition.

Monsieur le Président, la pègre existe au Canada. Il existe des gens qui, selon l'expression connue maintenant au Québec . . . il y a des personnes qui tueraient leur mère pour aller au Bal des orphelins! Oui, ils ne reculent devant rien. Tous les moyens sont bons. La notion de gain, de vénalité est tellement ancrée en eux qu'ils n'hésitent devant rien pour arriver à leurs fins. Ils n'hésitent devant rien à organiser le crime, à l'ériger en système, à faire en sorte de l'institutionnaliser ou presque. Mais vous savez, monsieur le Président, la pègre la plus noire a des assises qui reposent quand même un petit peu sur nous-mêmes. Combien d'entre nous, monsieur le Président, ne se sont-ils pas réjouis jusqu'à un certain point du coup fumant de tel ou tel bandit, n'est-ce pas, en appréciant son intelligence, la façon dont il avait fait son coup?

Qui n'a pas résisté, monsieur le Président, à un certain moment à faire l'achat de la bonne affaire, de la petite montre en or, à un prix défiant toute concurrence? Évidemment, lorsqu'elle est volée, cela pose un problème, mais on ne s'interroge pas trop là-dessus.

Vous avez aussi, puisque c'est le temps d'en parler . . . tout le monde continue d'essayer d'en passer une «petite vite» à l'impôt, monsieur le Président. Donc les assises mêmes du crime organisé reposent un petit peu sur nous.

Par ailleurs, ma collègue demande une commission royale d'enquête sur le crime organisé, au Canada, dit-elle. Mais le crime organisé, il est organisé non seulement au Canada, mais aux États-Unis, en Amérique du Sud, pourquoi pas en Iran, en Thaïlande, un peu partout? Cette commission devrait s'étendre un peu partout, comme la CECO, la Commission sur le crime organisé au Québec l'a démontré de brillante façon en faisant tomber quelques têtes, quelques clans, n'est-ce pas! Elle prend ses racines, elle a ses assises un peu partout à travers le monde. Donc, ce n'est pas une commission royale sur le crime organisé au Canada qu'il faudrait, mais à la limite, une commission royale d'enquête internationale sur le monde, et à quel prix?

Par ailleurs, si on veut connaître la mécanique criminelle, comment cela fonctionne, je pense que cette mécanique est connue depuis fort longtemps de nos policiers. Faire l'étalage de tous les trucs que les gens prennent pour arriver à leurs fins, je pense que ce n'est que fort peu utile. Je pense que le problème réside surtout, monsieur le Président, et en partie sur notre Code criminel.

Nous sommes dans une société qui est extrêmement respectueuse des personnes. On a notre Charte des droits. On parle des droits de la personne et vous avez de ces criminels connus, de ces chefs de pègre qui arrivent en cour, qui ont de beaux habits, de belles livrées, et c'est avec beaucoup de respect qu'il faut traiter ces messieurs, dont le nombre de crimes est incalculable, incroyable et très difficile à prouver et notre système infiniment respectueux de la personne traite ces messieurs, ces dames de la pègre aux «petits oignons». Et là on a un problème. Il faut presque que nos policiers obtiennent des preuves éclatantes au grand jour avec des témoins visuels. C'est extrêmement difficile de faire condamner des criminels.